



Rapport moral du Président - Assemblée générale 2025 -

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires, représentant Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Président de Limoges Métropole,
Monsieur le Président des Maires Ruraux et des élus de la Haute-Vienne,
Monsieur le Maire de Limoges, Mesdames, Messieurs les Maires,
Mon Colonel,
Madame la Présidente de la SPL « Terres de Limousin »,
Monsieur le Chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité,
Madame, Messieurs les Présidents des AAPPMA et administrateurs,
Chers représentants des Fédérations amies et voisines,
Chers partenaires,
Mesdames, Messieurs, chers amis passionnés de la pêche et défenseurs de nos milieux aquatiques,

C'est avec un immense plaisir et un engagement renouvelé que nous nous réunissons aujourd'hui pour l'assemblée générale annuelle de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Votre Fédération, fidèle à ses missions fondamentales, poursuit avec détermination la protection et la préservation des milieux aquatiques ainsi que le développement du loisir pêche.

Cet engagement de protéger et de restaurer repose désormais sur des données factuelles et actualisées grâce notamment à notre Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (appelé PDPG).

Ces données, partagées via le portail Web PDPG, sont une avancée considérable, permettant à notre réseau et à nos partenaires de travailler avec des informations précises et fiables.

L'époque où les décisions ne pouvaient être prises que sur la simple intuition est révolue : si observer du bord des cours d'eau fut autrefois une manière empirique d'émettre des hypothèses, si l'on entend aujourd'hui établir des diagnostics pertinents et élaborer des stratégies efficaces de conservation et de restauration de nos rivières, l'apport de la science est indispensable : pêches d'inventaires, analyse d'ADN environnemental, suivi des températures et des débits, analyses des polluants, des perturbateurs chimiques, utilisation de l'écopathologie, mise en commun des études réalisées entre les Fédérations et utilisation des publications scientifiques disponibles etc.

Tous ces outils d'analyse vont guider vos décisions et sont à votre disposition grâce à l'interface Web PDPG.



Dans cette démarche, notre collaboration avec les services de l'État, les Établissements publics territoriaux de bassin, le Conseil Départemental, les syndicats de rivière, les collectivités (Limoges Métropole, communautés de communes, les Mairies), le Centre Technique de l'eau, les associations est plus que jamais capitale.

La connaissance fine de notre territoire, portée et apportée par le réseau des AAPPMA et leurs bénévoles, est l'atout majeur pour mener des actions ciblées et efficaces.

L'investissement des fonds associatifs de notre réseau dans des programmes cohérents et ambitieux est une nécessité absolue pour garantir un impact réel et durable sur nos cours d'eau.

Nous investissons, accompagnons et soutenons au quotidien des actions concrètes pour la restauration des milieux aquatiques, notamment :

- Le reméandrage de cours d'eau, visant à redonner aux rivières leur dynamique naturelle, améliorer la diversité des habitats et renforcer la résilience écologique des milieux. C'est le cas du projet du ruisseau de la Goutte sur la commune de Saint-Jean-Ligoure.
- Le rétablissement de la continuité écologique, qui est plus qu'un acte technique : c'est un acte de foi en l'avenir. C'est accepter que ce que nous semons aujourd'hui, d'autres en récolteront les fruits demain. C'est reconnaître que la nature a besoin de temps, mais qu'elle a aussi besoin de nous, ici et maintenant, pour la défendre et la réparer. La suppression du seuil de la Varache sur la Vienne amont tout comme la restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Roc, affluent de la Combade sont des exemples concrets.
- L'amélioration des zones de frayère, pour favoriser la reproduction des espèces piscicoles et garantir la pérennité des populations de poissons.
- Le suivi scientifique des milieux restaurés, pour évaluer l'efficacité de nos actions et adapter nos stratégies en fonction des résultats obtenus.

La mise en place de projets d'acquisition d'envergure rendus désormais possibles grâce à la Fondation des Pêcheurs, créée par la Fédération Nationale de la Pêche en France, revêt un intérêt majeur, notamment en matière de sanctuarisation de certains espaces et de renaturation des milieux aquatiques.

Ainsi, des parcelles ont été acquises en 2024 sur les bords de Vienne grâce à la Fondation des pêcheurs, à Saint-Léonard-de-Noblat. Un plan de gestion est actuellement à l'étude avec le concours du conservatoire des espaces naturels. L'inauguration de cette acquisition est prévue en septembre cette année.



Toujours grâce à la Fondation des pêcheurs, un important projet d'acquisition, afin de rétablir la continuité écologique, est en cours, concernant l'étang de Virolle, situé en barrage de la Valoine sur la commune d'Aureil, en partenariat avec Limoges Métropole.

Après un travail collaboratif d'envergure nationale avec le Ministère, la Fédération Nationale et l'implication de différentes Fédérations impactées par la prédation du Grand cormoran, il sera à nouveau possible pour la prochaine saison de réguler cet oiseau sur les eaux libres. Le bon sens l'emporte sur l'idéologie.

La préservation de nos milieux aquatiques passe aussi par une lutte active contre les atteintes à l'environnement et le respect de la réglementation. Les partenariats avec la Gendarmerie Nationale et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sont indispensables pour former, soutenir et sécuriser les interventions de nos gardes fédéraux. Il en est de même avec le travail collaboratif engagé avec les différentes polices municipales.

Grâce à ces différentes coopérations, nous pouvons agir avec fermeté contre toutes les infractions et garantir la pérennité de notre patrimoine aquatique.

Le récent épisode de pollution survenu il y a 15 jours sur la Mazelle rappelle à quel point il est important pour la Fédération d'être prête à gérer ces événements pour venir en appui des intérêts de son réseau et apporter son expertise dans une logique partenariale.

Elle est aujourd'hui autonome en matière de gestion des dossiers juridiques sur les questions de police de l'eau et de la pêche, grâce notamment à l'appui de Maître Joël Frugier, chargé de défendre les intérêts de la pêche associative haut-viennoise. Qu'il en soit vivement remercié.

Par l'intermédiaire de conventions d'engagement, nous réinvestissons désormais la totalité des dommages et intérêts perçus pour restaurer les milieux ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte et pour lesquels nous avons obtenu réparation.

L'engagement de notre Fédération ne s'arrête pas à la protection des milieux. Nous avons également à cœur d'éduquer et de sensibiliser le grand public, en particulier les plus jeunes, à la richesse de la biodiversité aquatique et à la pratique du loisir pêche.

C'est dans cet esprit que nous avons recruté un second agent de développement animation, en la personne de Jean-François Lecomte, dont beaucoup d'entre vous connaissent déjà l'expertise et l'investissement. Cette nouvelle ressource humaine nous permettra de répondre à la demande croissante des collectivités notamment pour développer des actions éducatives sur notre territoire.



Dans ce cadre, de nombreuses actions seront poursuivies ou mises en place pour renforcer l'éducation à l'environnement et la découverte de la pêche :

- Organisation d'ateliers pédagogiques en milieu scolaire, en partenariat avec les établissements scolaires et éducatifs, pour initier les enfants aux écosystèmes aquatiques et aux bonnes pratiques de pêche.
- Création et animation de nouveaux Ateliers Pêche Nature, pour permettre aux jeunes et aux familles d'apprendre les techniques de pêche tout en intégrant une dimension écologique et responsable.
- Mise en place de journées découvertes et d'animations grand public, avec des initiations pour sensibiliser un maximum de personnes à la biodiversité des milieux aquatiques.
- Développement d'outils pédagogiques innovants, tels que des applications interactives, des supports numériques et des parcours ludiques, pour capter l'attention du jeune public.
- Organisation de sorties nature, pour faire découvrir la faune et la flore aquatique en complément des activités de pêche.
- Participation aux événements environnementaux et salons dédiés, afin de promouvoir la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques auprès du plus grand nombre.
- Formation et sensibilisation à la demande des bénévoles des AAPPMA, pour qu'ils puissent eux-mêmes devenir relais de cette éducation à l'environnement et à la pêche durable.

Enfin, nous affirmons avec force notre volonté de développer le loisir pêche dans la Haute-Vienne.

Cette activité ne se limite pas à une passion individuelle ; elle génère également des retombées économiques significatives, tant par la vente de cartes de pêche que par les bénéfices pour notre territoire.

Pour favoriser ce développement, nous poursuivons des actions concrètes comme :

- La valorisation des grands lacs et barrages de notre territoire ;
- La signature de nouvelles conventions de gestions piscicoles et halieutiques ;
- Le reclassement de plans d'eau en seconde catégorie qui vise à aligner leur statut sur leur population piscicole, garantissant ainsi une accessibilité toute l'année aux pêcheurs et une gestion piscicole plus appropriée.
- L'aménagement de parcours de pêche spécifiques, des zones accessibles aux personnes à mobilité réduite.



- Le développement de la pêche de loisirs pour tous, avec l'organisation d'initiations et d'événements pour promouvoir une pêche responsable et ludique.
- Le rôle d'ambassadeur confié par la Société Publique Locale « Terres de Limousin » que nous entendons assumer de manière plus affirmée. Merci Madame Morizio pour l'excellent travail partenarial que nous menons avec vos services.
- Le soutien aux AAPPMA dans leurs initiatives locales, en mettant notamment à disposition des fonds d'action.

Parlons de nos effectifs et donc de la vente des cartes de pêche : ce serait gravement méconnaître le fonctionnement et les besoins de nos structures que de s'en désintéresser.

En effet, la vente des cartes est la pierre angulaire du financement des AAPPMA, des Fédérations mais également une source de financement des agences de l'eau, garantissant ainsi une grande partie des financements nécessaires à toutes nos actions :

- développement du Loisir Pêche,
- éducation à l'environnement et découverte de la Pêche pour les plus jeunes, mais aussi pour les adultes,
- protection et restauration des milieux aquatiques.

Sans ces ressources nous assisterions notamment à une dégradation des populations piscicoles, à l'arrêt des contrôles et à une dérégulation totale de la pratique de la pêche, avec des conséquences économiques et sociales désastreuses.

Nous devons tous ensemble et de manière unie faire face à des défis économiques, environnementaux, humains et réglementaires, tout en adaptant nos offres à l'évolution des pratiques et des attentes des pêcheurs.

Nous devons également faire face aux attaques idéologiques de certains groupuscules animalistes. La science ne doit pas être instrumentalisée pour servir des intérêts militants. Elle est un outil de compréhension rigoureux, basé sur des faits et des méthodologies éprouvées.

Nous dénonçons fermement les dérives de certaines associations qui comme PAZ, par les biais et les manipulations autour du bien-être animal, comme la sensibilité des poissons, ou d'autres, qui par la diffusion de fausses informations annoncées comme des vérités, cherchent à manipuler l'opinion publique et à nuire à toutes nos missions.

Cette menace ne concerne pas uniquement notre Fédération, mais l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion durable de la biodiversité.



Je tiens à exprimer ma gratitude à tous nos partenaires pour leur soutien indéfectible, tant humain que financier. Il est difficile de citer l'ensemble de nos partenaires mais je tiens à souligner notamment aujourd'hui :

- La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF) qui joue un rôle essentiel dans le développement du loisir pêche. Assurant un soutien financier, une assistance technique et juridique, et en défendant les intérêts de nos associations auprès des plus hautes instances de l'État.
- la Région Nouvelle-Aquitaine, pour sa confiance et le renouvellement de la convention régionale 2025/2027 : les 12 Fédérations départementales de pêche agissent avec la Région pour des milieux aquatiques plus durables et plus vivants ;
- l'Association Régionale des Fédérations de Nouvelle-Aquitaine, dont le rôle n'est plus à démontrer, et cheville ouvrière dans le renouvellement de la convention Régionale ;
- Electricité de France pour son accompagnement financier sur les projets qui touchent notamment la gestion halieutique et piscicole des grands barrages présents en Haute-Vienne mais également sur des actions de communication ciblées vers nos pratiquants ;
- le Conseil Départemental de la Haute-Vienne sans qui, entre autres, le déploiement des sondes thermiques ne serait pas si large et pour la confiance partenariale placée en notre Fédération ;
- Limoges Métropole sans qui les actions de communication notamment ne seraient pas si vastes et pour son engagement à protéger et restaurer porté notamment par son CTMA « Vienne Métropolitaine » ;
- la Ville de Limoges pour l'excellent travail collaboratif au service de nos missions , ayant permis en autres, la renaissance du lac d'Uzurat à la Pêche , la mise à disposition de l'ancienne base nautique transformée en pole d'éducation à l'environnement et les travaux d'aménagement en cours des berges de la Vienne ;
- toutes les mairies partenaires et communautés de communes avec qui nous portons de très nombreux projets et qui nous ont confié la gestion halieutique et piscicole de leurs plans d'eau.
- Gratitude également à Monsieur le Préfet, et à vous, Monsieur le Directeur, aux services de la DDT pour la réactivité et les échanges constructifs avec nos structures associatives.
- Merci à la Gendarmerie pour son accompagnement bienveillant et formateur pour notre service de garderie fédérale.
- Merci à l'OFB ; dans cette période agitée, soyez certains que vous êtes pour nous des partenaires précieux.



- Merci à notre équipe de gardes fédéraux bénévoles, dont l'engagement est exemplaire.
- Merci à tous les administrateurs de notre Fédération et salariés qui œuvrent au quotidien pour défendre et promouvoir nos passions communes.
- Enfin et surtout un immense merci, bien sûr, à l'ensemble de nos AAPPMA et à leurs bénévoles, qui constituent les fondations et les maillons essentiels de notre réseau.

Nul besoin de rappeler à toutes et à tous que l'ensemble de nos équipes seront renouvelées lors des élections fin 2026 et qu'il nous faut nous y préparer dès aujourd'hui. Si besoin, nous sommes là pour vous aider à vous organiser ou réorganiser.

Enfin nous appelons nos élus Parlementaires et Sénateurs à une vigilance absolue pour éviter tout recul environnemental lors des examens des projets de lois qui leur sont soumis.

Plusieurs mesures envisagées risquent d'affaiblir des réglementations essentielles à la préservation de l'eau, de la biodiversité et des sols.

La simplification ne doit pas être synonyme de dérégulation.

Assurons ensemble un avenir où agriculture et protection des écosystèmes vont de pair.

Ne sacrifions pas notre environnement pour des intérêts à court terme.

Avant de conclure, je voudrais vous annoncer la présence de notre Président de la FNPF, Claude Roustan, début septembre sur notre territoire durant 4 jours.

Vous pourrez échanger avec Claude lors de la réunion des Présidents qui sera organisée à cet effet. Nous vous tiendrons au courant du programme mis en place pour ces journées.

Continuons ensemble à protéger nos milieux aquatiques, à développer le loisir pêche et à sensibiliser les générations futures.

Merci à tous pour votre engagement et votre présence aujourd'hui !

Jean-Christophe BOIREAU